



Paris, le 21 novembre 2012

**+**  
**Avenir  
ADS  
ATESAT**

## **Devenir du réseau scientifique et technique : La lettre de mission 2 au préfigurateur : le retour !**

*La directrice adjointe du Cabinet du ministère de l'Écologie, Paquita Morellet-Steiner, a une nouvelle fois réuni l'ensemble des organisations syndicales, le 19 novembre pour examiner la future lettre de mission (cf. projet).*

*Outre le préfigurateur, Bernard Larrouturou, la DRI et la DRH étaient présents... mais toujours pas le Cabinet de la Ministre de l'Égalité des Territoires !*

### **Les informations importantes fournies par le cabinet :**

L'urgence de création du CEREMA est reconnue par le Cabinet.

L'association des collectivités doit être assurée. Pour cela, la création par la loi d'un établissement public spécifique est une solution. La gestion de la période transitoire (avant la création d'un organisme par la loi) se pose clairement.

La lettre de mission doit être signée avant le 27 novembre 2012.

Le 27 novembre 2012, le protocole sera remis à plat lors d'une réunion de travail rassemblant l'ensemble des organisations syndicales.

Les services du CEREMA subiront une baisse des effectifs de -1,5 % jusqu'à la création de l'organisme. Le CEREMA devrait ensuite, selon le cabinet, bénéficier d'une stabilité des effectifs pendant deux ans.

Le choix du siège à Lyon se confirme, mais les moyens du CETE de Lyon et du CERTU ne devraient pas, selon le cabinet, être impactés.

**A noter :** une organisation syndicale signataire du protocole s'est déclarée prête à « négocier » avec l'administration « la préservation relative » des effectifs, et donc prête à rentrer contractuellement dans le jeu de la baisse des effectifs (les -1,5 % annoncés). Au vu des discussions, le souci majeur de cette organisation syndicale est de préserver le protocole. Le nôtre est de préserver les agents et les services.

### **Les discussions sur la lettre de mission :**

#### **Force Ouvrière a fait les remarques suivantes :**

- Il faut préciser de manière claire et détaillée quels sont les services qui seraient concernés par des « suppressions de sites ou délocalisation » trop avancées et engagées pour être remises en cause par le projet CEREMA. (point 4)
- Le projet de siège du CEREMA (point 6) doit faire l'objet d'une inscription budgétaire pour construire très rapidement le bâtiment prévu. Il serait inacceptable d'installer « provisoirement » des agents dans des installations de fortune sans lancer concrètement un projet de bâtiment. Ce serait prendre le risque de voir du provisoire durer indéfiniment ...

- Les mesures transitoires (point 8) à mettre en œuvre en attendant la mise en place d'un statut définitif (défini par une loi) peuvent consister en la création très rapide d'un Service à compétence nationale (SCN), disposant d'un BOP autonome, permettant de créer le CEREMA très rapidement en mettant ses moyens à l'abri des autres BOP. A noter que le 27 novembre, une autre organisation syndicale a rejoint FO dans la défense du statut SCN, au moins de manière provisoire en attendant la création d'un EP spécifique créé par la loi et permettant l'association étroite des collectivités.
- Le préfigurateur doit à tout le moins disposer d'une autorité d'intervention auprès des RBOP pour protéger les moyens et effectifs du CEREMA, ce qui va au delà de la simple association prévue (page 3)
- Le comité de pilotage prévu (fin du projet de lettre de mission) doit être transparent et produire des comptes rendus de réunion à destination des organisations syndicales et des agents.

Le cabinet ministériel a été à l'écoute des remarques faites, il a indiqué vouloir préserver les identités des services composant le CEREMA, mieux préciser les échéances, renforcer le positionnement du préfigurateur vis à vis des RBOP.

Force Ouvrière attend maintenant la sortie de la lettre de mission pour constater quelles sont les orientations prises.

### **Cacophonie de l'administration :**

Le nouveau Secrétaire général du ministère, Vincent Mazauric, aurait déclaré à certaines organisations syndicales que le CEREMA avait vocation à remplir les missions d'ATESAT pour le compte des petites collectivités, contrairement aux positions prises par le CGDD ou le cabinet du MEDDE tout au long des discussions depuis deux ans.

Nous avons pour notre part pris connaissance du discours de Cécile Duflot, le 13 novembre dernier, devant les Préfets et notamment ce qu'elle leur indique concernant « le message qu'elle portera politiquement » et la « vocation » qu'elle souhaite conférer au CEREMA (cf. [extraits](#)).

En croisant ce discours avec ce que nous avons par ailleurs découvert qu'échafaudent actuellement des préfets dans le cadre du BBZ 2013, la FEETS-FO a saisi l'occasion de l'ouverture, hier 20 novembre 2012, du 95ème Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France pour les alerter au travers d'une [lettre ouverte aux Maires de France](#).

A ce jour, cette mission ATESAT relève des DDT(M), les moyens – de moins en moins importants – sont dans les DDT(M).

Les ministères METL et MEDDE doivent donc clarifier très rapidement ces points.

**Nous posons la question :** l'ATESAT continuera-t-il d'être exercé dans les DDT(M) ? va-t-il disparaître ? va-t-il être transféré au CEREMA ? avec quels moyens ?

### **Le Président de la République répond à Force Ouvrière :**

Et c'est de la tribune de ce Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France que [François Hollande a répondu](#), dans l'après-midi d'hier, à l'[interpellation des milliers d'élus que nous avons alertés](#), une nouvelle fois, à leur arrivée le matin !

**Lors de la réunion du mardi 27 novembre prochain destinée à examiner les avenants s'avérant s'imposer au protocole du 22 janvier 2012 signé par CGT-CFDT-UNSA et FSU, nous ne manquerons pas de vérifier quel sens l'administration aura donné au « recadrage » du Président de la République suite à l'action d'hier de la FEETS-FO...**